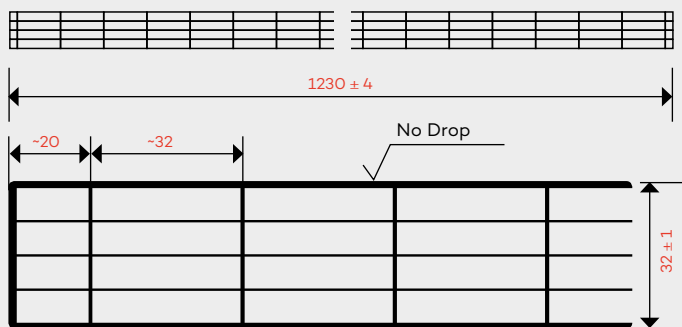


PLEXIGLAS® Plaque alvéolaire

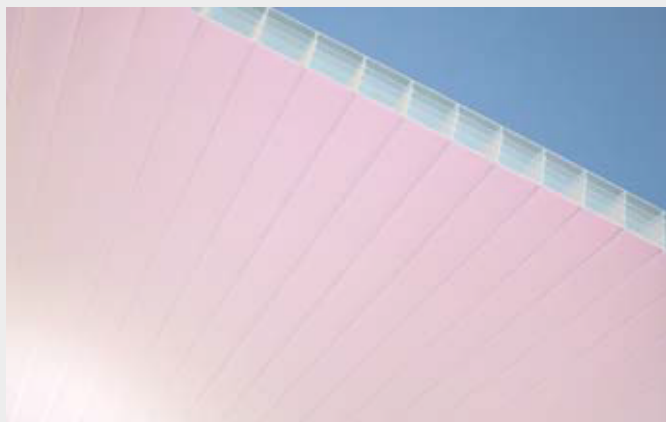
PLEXIGLAS® Heatstop Opal S5P 32/1230-32 WZ010



Coupe transversale du PLEXIGLAS® Heatstop Opal S5P 32
(dimensions en mm)

Produit et utilisation

La plaque quintuple paroi alvéolaire PLEXIGLAS® Heatstop Opal S5P 32 est une plaque réfléchissant le rayonnement IR- (Infrarouge), à haute isolation thermique et très résistant aux intempéries en verre acrylique modifié choc (polyméthacrylate de méthyle, PMMA). Le traitement Heatstop est homogène et intégré dans la masse, utilisable des deux surfaces.



Effet-Heatstop Opal

La plaque alvéolaire PLEXIGLAS® Heatstop Opal réduit par sa technologie spécifique le rayonnement thermique solaire d'une façon importante. Le traitement Heatstop Opal assure aux plaques un aspect attractif rougeâtre-violet en surface brillante. Observé de la face inférieure et conformément à leurs fonction, on les ressent agréablement fraîches. Cette coloration dispose d'un effet irrisant. L'aspect de couleur peut varier en fonction de l'angle d'observation et l'incidence lumineuse.

Les avantages de la plaque PLEXIGLAS® Heatstop Opal S5P 32

- Le rayonnement énergétique solaire arrivant est réduit jusqu'à 60 %.
- La perception du coloris sous le vitrage est agréable et fraîche
- Elles protègent d'une façon optimale contre le rayonnement excessif des UV
- Elles sont résistantes aux chocs lors du transport, à la manipulation et au montage.
- Elles sont hautement isolantes sur le plan thermique.
- Elles contribuent à l'économie de l'énergie et réduisent l'émission de CO².
- Elles sont résistantes à la grêle avec une garantie décennale à l'énergie 1 Joule.

PLEXIGLAS® Heatstop Opal S5P 32 est utilisé pour

Due to these properties PLEXIGLAS® Heatstop Cool Blue S5P 32 is suitable for the following applications:

- Carports
- Façades
- Serres
- Eclairage zénithal
- couverture pour terrasses
- Auvents
- Vérandas
- Jardins d'hiver
- etc.

Atténuation thermique

En raison de l'amélioration du coefficient „k“ (ou « U »), ces plaques sont conformes aux exigences des dispositions pour l'économie d'énergie (Energieeinsparungsverordnung EnEV). Elles peuvent donc convenir en tant que vitrage hautement isolant pour la construction privée ainsi que pour l'industrie et les salles de sport.

Traitement NO DROP

Le traitement *NO DROP sur une face permet la dispersion de l'eau de ruissèlement en un film régulier mince.

Le traitement NO DROP en surface extérieure assure l'effet auto nettoyage par l'écoulement de l'eau de pluie. En surface intérieure, il évite la formation de gouttelettes dues à la condensation éventuelle ainsi qu'aux dommages consécutifs. Le traitement NO DROP est recouvert lors de la fabrication d'une fine pellicule de protection. A l'aide de l'eau et d'une éponge ou au jet, elle peut être éliminée ce qui entraîne l'activation du traitement NO DROP.

Comportement sous charge Portée

Cette géométrie très rigide assure une grande portée des plaques. Ce qui réduit considérablement l'ombre portée à l'intérieur et le coût de la construction.

Pour un appui linéaire sur les 4 cotés de cette plaque quintuple paroi PLEXIGLAS® Heatstop Opal S5P 32/1230 et pour une surcharge jusqu'à 1000 N/m². Elle ne nécessite aucun appui perpendiculaire intermédiaire. Pour des surcharges plus importantes, les portées selon tableau doivent être appliquées.

Le comportement sous charge de la plaque PLEXIGLAS® Heatstop Opal S5P 32/1230 est examiné par rapport à la directive ETAG 010 (homologation européenne applicable aux systèmes vitrages plans transparents auto-porteurs. On retient pour les profils de jonction une prise en feuillure de 20 mm. Pour un « encastrement » moindre, les portées doivent être réduites.

* Brevet européen 149 182

PLEXIGLAS®

Plaque alvéolaire

Maille d'ossature

Charge [N/m ²]	Portée [m]
750	sans appui perpendiculaire
1000	sans appui perpendiculaire
1250	5,7
1500	4,2
1750	3,7
2000	3,3
2250	3,1
2500	2,9
2750	2,7
3000	2,6

Comportement au feu

- le classement de réaction au feu du PLEXIGLAS® selon DIN EN 13501 est E non-gouttant.
- PLEXIGLAS® est inflammable pratiquement sans fumées selon DIN 4102 et facilement éteignable.
- Les émanations des fumées du PLEXIGLAS® ne sont pas toxiques selon DIN 53436 et ne sont pas corrosives selon DIN VDE 0482-267.
- En cas d'incendie, les éclairages zénithaux PLEXIGLAS® peuvent s'ouvrir par fusion et servir de sortie de désenfumage et de chaleur.

Informations techniques (Valeurs indicatives)

Longueurs de livraison	2000 à 7000 mm
Transmission lumineuse τ_{D65}	
WZ010	35 %
Transmission énergétique globale g	
WZ010	31 %
Coefficient de transmission thermique k	1,5 W/m ² K
Coefficient de dilatation linéaire α	0,09 mm/m ² K
Allongement possible par élévation thermique et de l'humidité	ca. 6 mm/m
Max. température d'emploi sans charges	70 °C
Atténuation phonique pondérée	24 dB
Poids superficiel	ca. 5,8 kg/m ²

Garantie

Les termes de garantie de ce produit et d'autres sont disponibles sous www.plexiglas.de.

Röhm GmbH
Acrylic Products

Riedbahnstraße 70
64331 Weiterstadt
Allemagne

www.plexiglas.de
www.roehm.com

® = marque déposée

PLEXIGLAS est une marque déposée de Röhm GmbH, Darmstadt, Allemagne.
Certifié selon DIN EN ISO 9001 (qualité) et DIN EN ISO 14001 (environnement)

Ces informations ainsi que toute recommandation y afférent reflètent l'état des développements, connaissances et expérience actuels dans le domaine visé. Toutefois, cela n'entraîne en aucun cas une quelconque reconnaissance de responsabilité de notre part et ce, y compris concernant tous droits de tiers en matière de propriété intellectuelle. Nous nous réservons le droit d'apporter tout changement utile justifié par le progrès technologique ou un perfectionnement interne à l'entreprise. Le client n'est pas dispensé de procéder à tous les contrôles et tests utiles au produit.

Il devra en particulier s'assurer de la conformité du produit livré et des caractéristiques et qualités intrinsèques de ce dernier. Tout test et/ou contrôle devra être effectué par un professionnel averti ayant compétence en la matière et ce sous l'entière responsabilité du client. Toute référence à une dénomination ou à une marque commerciale utilisée par une autre société n'est qu'une indication et ne sous-entend en aucun cas que des produits similaires ne peuvent également être utilisés.